



DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TREPOT

25620 (INSEE 25569)

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2026

Délibération n° 7-2026

L'an deux-mil-vingt-six, le **lundi trente mars à 20 heures**, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du centre d'animation après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Objet :

Délégués au CNAS

Etaient présent(e)s : MOUGIN Gérard, PROST Pierre, PERROT Nathalie, JUILLARD Mathieu, LATHELIER Marine, FOREST Aurore, FRANCESCHETTI Jean-Pascal, LAUNAY Adeline, VANICAT Françoise, MICHEL Pascale, GUERRE Thomas, VIGOT Patrick, LOCATELLI François.

Membres en exercice : 13

Membres présent(e)s : 13

Ayant pris part au vote : 13

Dont ayant donné procuration : /

Date de convocation :

24/03/2026

Date d'affichage :

24/03/202

Absent(e)s excusé(e)s (sans procuration) :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une personne secrétaire pris dans le conseil, **FRANCESCHETTI Jean-Pascal** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal,

En conformité avec l'article L225 du code électoral, il a lieu de désigner deux délégués locaux au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) soit, un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents.

Après délibération,

Il est désigné :

Le délégué représentant des élus :

- Madame FOREST Aurore et Monsieur GUERRE Thomas, conseillers municipaux

Le délégué représentant des agents :

- Christelle NARÇON, secrétaire générale de mairie.

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard MOUGIN

